



## **RECLASSEMENT DU SOUS-DIRECTEUR**

### **AVIS DES ELUS CGT AU CSE**

La direction demande aux élus de rendre un avis sur « *l'impossibilité de reclassement de M. ROUSSEAU-, sous-directeur, au sein de la CPAM des Ardennes* ». La direction communique les données suivantes :

- M. Rousseau est en arrêt depuis le 29/12/2017, il a été vu par le Médecin du Travail le 07/02/2020 qui l'a déclaré inapte à son poste. La direction a proposé un poste de fondé de pouvoir dans le cadre de son obligation de reclassement. Cette offre a été transmise au Médecin du Travail qui a délivré un avis d'inaptitude médicale sur ce poste. La direction n'ayant pas d'autre poste à pouvoir, elle engagera la procédure prévue dans cette situation.

Après avoir pris connaissance des informations données par la direction et obtenu les réponses nécessaires à l'obtention d'une information détaillée et suffisante, les élus CGT au CSE émettent **un avis favorable sur l'impossibilité de reclasser le sous-directeur au sein de la CPAM des Ardennes et s'en rapporte à l'avis donné par le Médecin du Travail.**